



Université
Gustave
Eiffel



Marne-la-Vallée

IUT

TAXE D'APPRENTISSAGE

2025

*Formons
les talents de demain*

SOUTENEZ LA FORMATION DE DEMAIN AVEC LA TAXE D'APPRENTISSAGE

En versant votre taxe d'apprentissage à l'**IUT de Marne-la-Vallée**, vous contribuez directement à la **qualité** et à l'**adaptation** de nos formations aux évolutions du marché. Cet engagement renforce le lien entre l'enseignement supérieur et le monde professionnel, en garantissant des cursus innovants et professionnalisants répondant aux besoins des entreprises.

POURQUOI SOUTENIR L'IUT DE MARNE-LA-VALLÉE ?

En soutenant l'IUT de Marne-la-Vallée, vous participez au développement de **formations adaptées aux besoins du marché et des entreprises**.

Des formations reconnues et professionnalisantes :

- un enseignement structuré, en lien direct avec les attentes des employeurs

Des méthodes pédagogiques adaptées :

- travail en petits groupes, projets tutorés, stages en entreprise, interventions de professionnels

Une insertion professionnelle facilitée :

- sélection rigoureuse des étudiants, faible taux d'abandon et fort taux de réussite au diplôme

Des formations en évolution constante :

- mises à jour régulières des contenus pour suivre les transformations du monde professionnel

L'IUT EN CHIFFRES

+ de 2 000 étudiants, dont :

35 % en apprentissage

10 % en formation continue

2 Campus - Champs-sur-Marne et Meaux (77)

6 BUT (Bac+3)

11 Licences Professionnelles

1 Diplôme Universitaire

14 DOMAINES DE FORMATION

- Assurance, Banque, Finance
- BTP - Bâtiment et Construction
- Commerce et Distribution
- Communication
- Développement Durable
- Design
- Énergie et Génie Climatique
- Informatique
- Juridique
- Logistique
- Management et Gestion
- Numérique
- Ressources Humaines
- Réseaux & Systèmes Informatiques



CALENDRIER 2025 TAXE D'APPRENTISSAGE

Prélèvement unique du solde de la taxe d'apprentissage par l'URSSAF :

5 mai : entreprises de plus de 50 salariés

15 mai : entreprises de moins de 50 salariés



MAI



Reversements aux établissements bénéficiaires
À COMPTER D'AOÛT

AVRIL

Communication par les entreprises ou cabinets d'expertise comptable des éléments comptables via la DSN (Déclaration Sociale Nominative)



DE MAI À OCTOBRE

1. Connectez-vous sur la plateforme SOLTéA (munissez-vous de vos identifiants Net Entreprises)
2. Sélectionnez l'**IUT de Marne-la-Vallée - Code UAI : 0772432A**
3. Complétez votre contribution en pourcentage
4. Informez-nous de votre contribution : taxe.apprentissage.iut@univ-eiffel.fr



COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À L'IUT

1. Connectez-vous sur la plateforme SOLTéA (munissez-vous de vos identifiants Net Entreprises)
2. Sélectionnez l'**IUT de Marne-la-Vallée - Code UAI : 0772432A**
3. Complétez votre contribution en pourcentage
4. Informez-nous de votre contribution :

taxe.apprentissage.iut@univ-eiffel.fr

COMMENT UTILISONS NOUS LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

La taxe d'apprentissage est utilisée exclusivement pour permettre à nos étudiants d'améliorer leurs conditions d'études et leur employabilité, grâce à des équipements de pointe correspondant aux usages des professionnels.

54 % Équipements informatiques

13 % Équipements pédagogiques

23 % Équipements audiovisuels

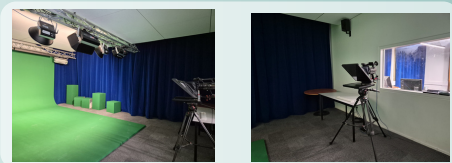
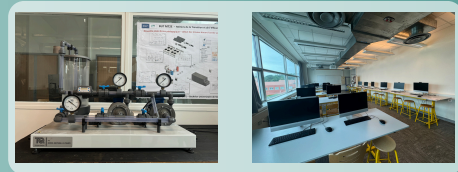
11 % Licences informatiques

QUELQUES EXEMPLES DE NOS INVESTISSEMENTS



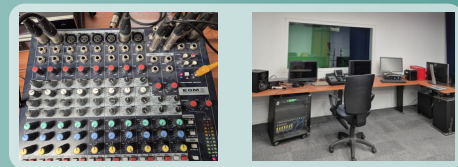
> Financement de la halle thermique et du matériel

Financement du matériel électronique <



> Financement d'une salle de tournage avec fond vert pour incrustation vidéo

Financement du matériel vidéo et sonore <



ILS NOUS FONT DÉJÀ CONFIANCE



L'ÉQUIPE TAXE D'APPRENTISSAGE

Tél. : 01 60 95 85 32

taxe.apprentissage.iut@univ-eiffel.fr

IUT DE MARNE-LA-VALLÉE

Cité Descartes

2, rue Albert Einstein • 77420 Champs-sur-Marne
<https://iut.univ-eiffel.fr>